EMPLOI-QUÉBEC LAVAL

PLAN D'ACTION RÉGIONAL 2009•2010

Cycle de planification 2008-2011

Le volet services publics d'emploi a été adopté
par le Conseil régional des partenaires du marché du travail
le 7 mai 2009

Québec

Coordination :
Les membres du Comité du plan d'action régional
du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Laval :
Monique Sauvé, présidente
Daniel Champagne, 1re vice-président
Denyse Blanchet, 2e vice-présidente
Jean-Pierre Arsenault, directeur régional
Emploi-Québec Laval
Serge Tétreault, directeur régional
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Danielle Savard, Présidente d'Addendum recrutement et formation
Membre représentant le milieu des entreprises

Production : Emploi-Québec Laval

Réalisation : Direction du partenariat et des opérations régionales

Collaboration :
Centre local d'emploi (CLE) Chomedey – Sainte-Dorothée
Centre local d'emploi (CLE) Laval-des-Rapides et
Centre de traitement des contraintes sévères à l'emploi (CTCSE)
Direction des services aux entreprises

Graphisme : Gendron Communication

N.B. : Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination, à seule fin d'alléger le texte.

Table des matières

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LAVAL 4

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 5

2. LES NOUVEAUX DÉFIS DU MARCHÉ DU TRAVAIL LAVALLOIS : RECRUTEMENT ET ADAPTATION À UN CONTEXTE DE RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE 9

3. LES OBJECTIFS DE LA RÉGION EN 2009-2010 12
En matière de main-d'œuvre et d'emploi 13
En matière de solidarité sociale 14

4. LE BUDGET D'INTERVENTION RÉGIONAL 20
Le budget initial d'intervention 21
La répartition de l'investissement budgétaire pour les mesures d'aide à l'emploi 22
La répartition du budget d'intervention par unité administrative 23
La répartition des cibles de résultats par unité administrative 23

LES FACTEURS DE CONTINGENCE 23

LES ANNEXES 24

L'annexe 1 Les secteurs d'activité économique repérés à des fins d'intervention à Laval pour 2009-2010 25

L'annexe 2 La répartition des cibles par unité 26

L'annexe 3 La répartition du budget initial d'intervention par unité administrative 28

Le mot de la présidente

À titre de présidente, j'ai le plaisir, au nom du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Laval, de déposer le Plan d'action régional 2009-2010 d'Emploi-Québec.

La conjoncture économique ne remet pas en question les défis du marché du travail que sont le vieillissement de la main-d'œuvre et le recul de la population en âge de travailler, puisqu'ils découlent d'une tendance permanente du marché du travail. Il faut cependant concentrer nos efforts sur la rétention de la main-d'œuvre en emploi afin de soutenir les employeurs et les employés, tout en assurant une main-d'œuvre disponible et qualifiée. Il sera également important de maintenir nos actions liées à la qualification de la main-d'œuvre en emploi et sans emploi.

Ainsi, puisque l'année 2009-2010 représente l'an 2 de notre cycle de planification triennal s'étendant du 1er avril 2008 au 31 mars 2011, les membres du Conseil ont retenu l'orientation de poursuivre les objectifs considérés l'an dernier, tout en intervenant pour atténuer les effets de la conjoncture économique à court terme. Ce plan d'action s'inscrit donc sous le signe de la continuité et tient compte des actions prioritaires élaborées dans le cadre du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi Plus.

Ce Plan propose des actions pour attirer la main-d'œuvre à Laval et pour favoriser l'insertion professionnelle des prestataires. Les projets découlant du Pacte pour l'emploi, visant à rapprocher la clientèle du milieu du travail et la mise en place du Comité régional du Pacte pour l'emploi, nous permettront de répondre de façon adaptée et concertée aux besoins du marché du travail. Ce comité favorisera le rapprochement des principaux partenaires et la concertation de tous les acteurs.

De plus, avec la collaboration de l'équipe d'Emploi-Québec Laval, le Conseil régional des partenaires du marché du travail continuera de mettre en place des initiatives qui bénéficient aux entreprises et aux individus de la région, telles que le Guide des meilleures pratiques en matière d'intégration, d'accueil et de fidélisation des employés et le projet de Soutien aux travailleurs expérimentés.

Je suis fière de vous présenter le plan d'action 2009-2010 pour la région de Laval et je tiens particulièrement à remercier toute l'équipe d'Emploi-Québec Laval pour le travail accompli et les résultats obtenus.

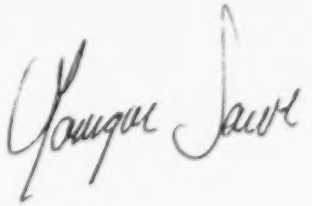

Monique Sauvé
PRÉSIDENTE
CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES
DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE LAVAL

1 Présentation générale

1 Présentation générale

Contexte organisationnel

La mission d'Emploi-Québec est de contribuer, de concert avec les partenaires du marché du travail, à développer l'emploi et la main-d'œuvre et à lutter contre le chômage, dans une perspective de développement économique et social. Afin de tirer le meilleur parti de ses services et de sa gestion par résultats, Emploi-Québec gère ses interventions de façon décentralisée et en concertation avec les différents partenaires du marché du travail.

Emploi-Québec considère que le travail est le premier moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière et l'insertion sociale des individus aptes au travail. Elle estime également que la participation au marché du travail du plus grand nombre de ces personnes s'avère essentielle pour permettre au Québec de relever avec succès les défis que posent la faible croissance et le vieillissement de la population. Les bénéfices attendus concernent autant le niveau de vie de sa population que l'équilibre du marché du travail et le maintien de la capacité du gouvernement de financer ses programmes sociaux et d'aider les plus démunis.

En plus des services universels offerts à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec offre des services d'emploi spécialisés aux personnes qui peuvent entreprendre une démarche qui, à terme, les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi ainsi qu'aux entreprises éprouvant des difficultés de main-d'œuvre. L'agence offre, par l'entremise de ses services de solidarité sociale, une aide financière de dernier recours aux personnes financièrement démunies ainsi qu'un soutien à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des personnes qui ne sont pas prêtes à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi.

Le plan d'action régional s'inscrit dans la planification ministérielle et est élaboré dans le respect des paramètres de transfert de responsabilités de gestion des interventions sur le marché du travail convenus avec le gouvernement fédéral. Les grandes orientations d'Emploi-Québec s'inscrivent dans le Pacte pour l'emploi rendu public par le gouvernement le 18 mars 2008. Ce plan tient compte aussi des priorités découlant de la vision organisationnelle d'Emploi-Québec, touchant notamment l'intégration au marché du travail des personnes sous représentées sur le marché du travail; le renforcement de l'incitation au travail; l'instauration d'un réel continuum de services aux individus axé sur l'emploi; la consolidation des services aux entreprises; et le virage vers des modes de prestation de services en ligne lorsque cela est approprié dans une optique de modernisation et d'accessibilité accrue.

Conformément aux dispositions légales, le plan d'action régional a été approuvé par le Conseil régional des partenaires du marché du travail, par la Commission des partenaires du marché du travail et finalement, par le ministre responsable de l'Emploi.

Structure organisationnelle

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) de Laval a pour fonctions principales de définir la problématique du marché du travail lavallois et de soumettre annuellement un plan d'action régional pour l'approbation du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il peut également adapter aux réalités régionales les mesures et services, programmes et fonds de main-d'œuvre et d'emploi. Il est composé de 21 membres représentant la main-d'œuvre, les entreprises, l'éducation et les organismes communautaires spécialisés en employabilité. Des représentants des ministères les plus concernés par l'emploi sont également membres.

Centre local d'emploi (CLE)

Les services publics d'emploi et de solidarité sociale offerts sont répartis en deux secteurs, l'un correspondant à la partie est du territoire et l'autre à la partie ouest. Les demandes d'aide financière de la clientèle présentant des contraintes sévères à l'emploi sont traitées au CLE du secteur Est, par le Centre de traitement des contraintes sévères à l'emploi (CTCSE).

Services aux entreprises

À Laval, les interventions auprès des entreprises sont centralisées à la direction régionale d'Emploi-Québec afin de maximiser la qualité des services.

Mesures et services

Emploi-Québec Laval dispose d'un budget de près de 30 millions de dollars pour aider la population lavalloise à intégrer le marché du travail. Outre les services universels fournis à toute la population lavalloise ainsi qu'aux entreprises, Emploi-Québec Laval offre aux personnes susceptibles d'entreprendre une démarche, des mesures et des services d'emploi spécialisés, lesquels, à terme, les conduiront à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi. Elle peut également aider les entreprises qui éprouvent des difficultés de main-d'œuvre. Les mesures et les services sont proposés aux individus et aux entreprises en fonction de l'évaluation des besoins de ces derniers et en tenant compte des ressources disponibles.

Les services universels comprennent :

- l'accueil et l'évaluation initiale pour la détermination des besoins des individus au regard du marché du travail;
- l'information sur le marché du travail; et
- les services de placement.

Les services spécialisés comprennent, notamment :

- la détermination d'un plan d'action personnalisé basé sur l'évaluation des besoins;
- l'orientation professionnelle;
- l'aide à la recherche active d'emploi;
- les activités de formation;
- les expériences en milieu de travail;
- les subventions salariales pour favoriser l'embauche;
- le supplément de retour au travail;
- le soutien au travail autonome;
- les projets de préparation à l'emploi;
- le développement des compétences en milieu de travail; et
- le soutien à la gestion des ressources humaines.

Certaines clientèles, bien qu'elles aient un bon potentiel d'employabilité, font face à des obstacles à l'emploi liés à leurs caractéristiques propres. Emploi-Québec Laval entend porter une attention particulière à ces groupes de personnes, notamment :

- les jeunes, en poursuivant le développement, dans le cadre du projet Découvrir, des stages en entreprises à l'intention des jeunes, permettant à ces derniers de valider leur choix de carrière et de vivre une expérience de travail, et en assurant les suites appropriées à l'évaluation de l'expérimentation d'équipes tactiques dédiées aux jeunes de moins de 25 ans; en mettant en place, en partenariat avec les entreprises du milieu, des projets de Conciliation travail-études afin de permettre à des jeunes décrocheurs de compléter une formation de base tout en travaillant; en contribuant au renouvellement et à la mise en œuvre de la *Stratégie d'action jeunesse 2009-2014*;

- les femmes, avec une attention particulière aux cheffes de familles monoparentales faiblement scolarisées et ayant de jeunes enfants, en donnant suite au bilan de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* et à l'actualisation de cette stratégie à la lumière des changements importants que le marché du travail a connus depuis son adoption en 2001, comme prévu au *Plan d'action 2007-2010* de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les hommes et les femmes intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*;

- les travailleurs âgés de 45 ans et plus, en les encourageant à poursuivre leur vie active; en adaptant la *Stratégie à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus*;

- les personnes immigrantes, dont celles nouvellement arrivées de même que les personnes issues des minorités visibles, en poursuivant les initiatives régionales par les actions visant leur intégration en emploi; en augmentant la participation au *Programme d'aide et d'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi* (PRIIME), comme prévu au Pacte pour l'emploi;

- les personnes handicapées, en mettant en œuvre les mesures de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*, relevant de la responsabilité du Conseil régional des partenaires du marché du travail; en augmentant, comme prévu au Pacte pour l'emploi le nombre de participants aux Contrats d'intégration au travail (CIT) et le nombre d'emplois en entreprises aidées en vertu du *Programme de subvention aux entreprises adaptées* (PSEA);

- les personnes judiciarisées, par la poursuite de la mise en œuvre de l'*Entente relative à la prestation de services de main-d'œuvre et d'emploi à la clientèle contrevenante adulte sous la direction générale des services correctionnels* et par les travaux du *Comité aviseur de la clientèle judiciarisée adulte.*

De plus, afin de fournir une aide spécialisée, Emploi-Québec Laval s'associe avec les autres partenaires du marché du travail de son territoire, mais plus particulièrement avec les ressources communautaires en employabilité avec lesquelles elle agira en complémentarité de service, afin de soutenir les personnes à risque de chômage prolongé.

Enfin, Emploi-Québec Laval assume la gestion des services de solidarité sociale, lesquels consistent à attribuer une aide financière aux personnes et aux familles qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins, de même qu'à aider et à accompagner les adultes prestataires de la solidarité sociale qui ne sont pas prêts à entreprendre immédiatement une démarche d'emploi.

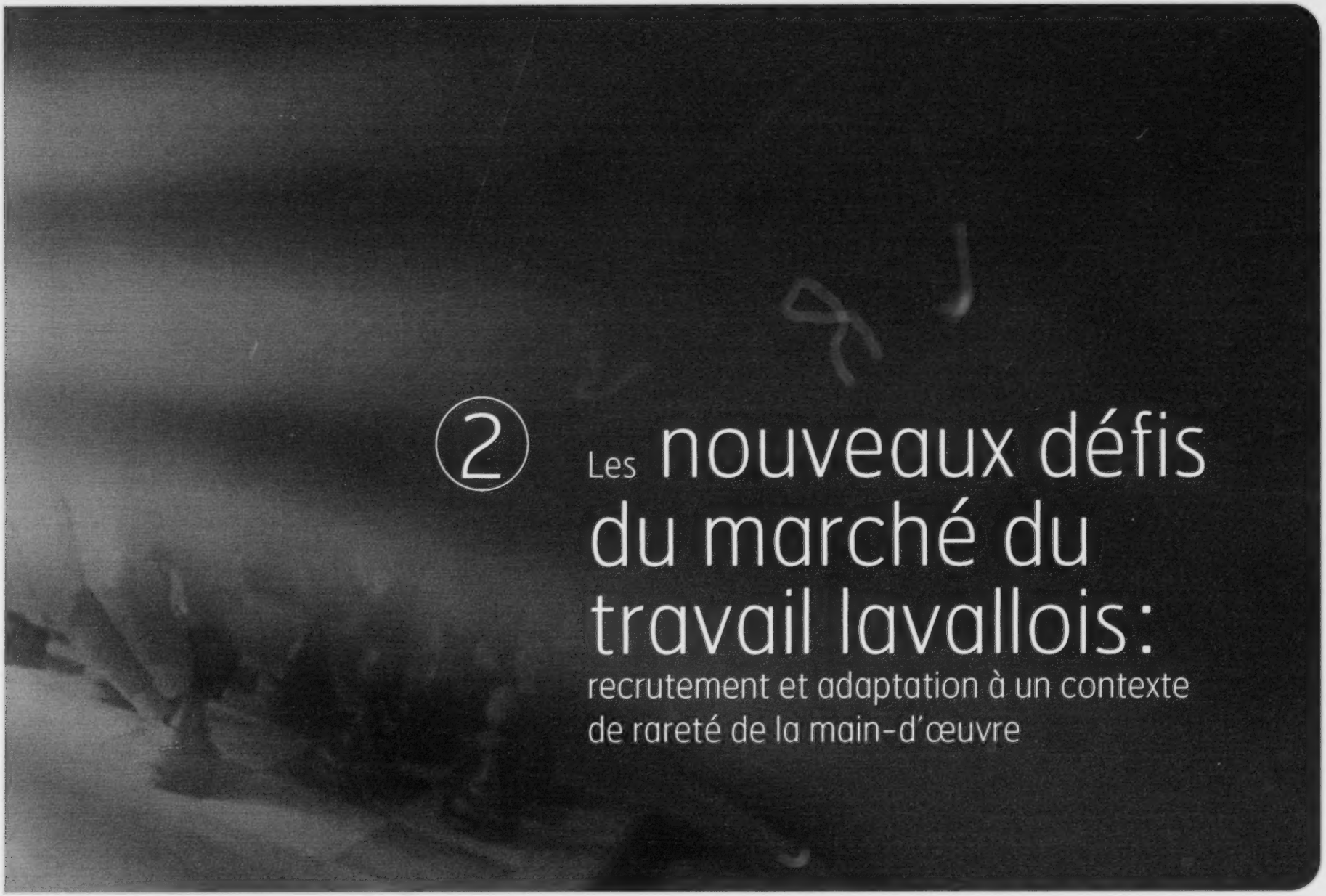

2 Les nouveaux défis du marché du travail lavallois :

recrutement et adaptation à un contexte de rareté de la main-d'œuvre

2 Les nouveaux défis du marché du travail lavallois : recrutement et adaptation à un contexte de rareté de la main-d'œuvre

La conjoncture économique actuelle ne remet pas en question les défis du marché du travail que sont le vieillissement de la main-d'œuvre et le recul de la population en âge de travailler, puisque ceux-ci découlent d'une tendance permanente du marché du travail.

L'impact du ralentissement de l'économie américaine devrait cependant toucher, pour l'année 2009-2010, les marchés de l'emploi québécois et lavallois. La croissance de l'emploi en 2008 a été particulièrement faible à Laval, comparativement à l'année 2007, avec 300 Lavallois de plus en emploi. L'incapacité du marché de l'emploi à absorber la croissance de la population active a fait grimper le taux de chômage de 1,6 point de pourcentage, à 6,7 %. Il faut toutefois préciser que, depuis 1987, le taux de chômage n'a été plus faible dans la région que pour les seules quatre années 1988, 1989, 2000 et 2007.

En 2008, les prestataires de l'aide sociale ont vu leur nombre augmenter légèrement entre 2007 et 2008, soit 161 prestataires de plus. Malgré cette hausse, les volumes de prestataires n'ont pas encore atteint ceux de 2004 et 2005. En fait, leur nombre stagne dans la région depuis plusieurs années. Laval compte le deuxième plus faible taux de prestation dans l'ensemble du Québec. Une forte proportion de la clientèle de l'aide sociale présente des difficultés d'intégration à l'emploi liées à leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques. Pour leur part, les prestataires de l'assurance-emploi actifs et aptes ont vu leur nombre reculer de 776 entre 2007 et 2008.

Il n'en reste pas moins que l'emploi ralentira dans la région pour l'année 2009. Tous les secteurs d'activité devraient être plus ou moins touchés par ce ralentissement. Le secteur de la fabrication a été particulièrement touché au cours des dernières années par la force du dollar et la montée de la concurrence des pays en développement. Il ne sera pas épargné par la récession qui frappe les États-Unis, puisque près de 75 % des exportations sont destinées au marché américain. Toutefois, en raison du recul récent du dollar canadien et du prix du pétrole, l'impact pourrait être moins sévère. Pour l'instant, les avis de licenciements dans la région sont inférieurs à ce que nous avons connu en 2007. Avec la baisse de l'emploi, les secteurs des services à la consommation devraient également être affectés. Cependant, comme nous prévoyons que le taux de chômage se fixera près de 8 %, les répercussions ne devraient pas être dramatiques. Le secteur de la construction sera en mesure de maintenir son niveau d'emploi grâce aux investissements massifs que les divers paliers de gouvernement entendent réaliser au cours des trois prochaines années.

Les bassins de clientèle prestataire seront également à la hausse. Cette tendance s'est amorcée au cours du dernier trimestre de 2008 et devrait se poursuivre au cours de 2009. Nous ne devrions toutefois pas atteindre les niveaux d'il y a cinq ans.

Selon les grands organismes de prévisions économiques, la saine gestion des finances publiques au cours des dernières années, l'absence d'une bulle immobilière, les faibles taux d'intérêt, les baisses d'impôt et, surtout, les

investissements massifs des gouvernements sont des facteurs favorisant une reprise de l'activité économique. L'emploi devrait croître de nouveau dans la région au cours du dernier trimestre de 2009 et cette hausse devrait continuer en 2010.

Pour la planification de 2009-2010, la conjoncture économique, même si elle est préoccupante, ne doit pas nous éloigner des défis que nous avons identifiés pour le moyen terme. Les difficultés de recrutement et la rareté de la main-d'œuvre seront les principaux défis de demain. Les stratégies d'intervention de l'an 2 du Plan d'action devraient s'inscrire dans la continuité de nos actions, tout en se préoccupant des effets à court terme de la conjoncture.

La rétention de la main-d'œuvre en emploi est la première de ces actions. Elle permet de soutenir les employeurs et leur personnel durant cette période de ralentissement économique, tout en assurant la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée au moment de la reprise anticipée. La seconde action est la qualification de la main-d'œuvre en emploi et sans emploi. Cette action s'inscrit dans la nécessité pour les employeurs d'avoir une main-d'œuvre plus qualifiée pour demeurer compétitifs et faire face à l'augmentation de la concurrence. La qualification passe par l'apprentissage, la reconnaissance des acquis et des compétences, le développement de l'employabilité et la formation de base, continue et qualifiante.

3 Les objectifs de la région en 2009-2010

3.1 Les objectifs de la région en 2009-2010
En matière de main-d'œuvre et d'emploi

La mise à jour de la problématique du marché du travail dans le contexte de la conjoncture économique renforce le maintien des orientations qu'Emploi-Québec Laval s'est définies dans sa planification de 2008-2011.

Cependant, en raison de la conjoncture économique, il devient primordial de bien cibler les clientèles à rejoindre et les secteurs à prioriser de manière à répondre adéquatement aux différentes problématiques.

Toutefois, notre priorité demeurera l'intégration en emploi des prestataires d'assurance-emploi et des clientèles des programmes d'assistance sociale. Nos objectifs en matière d'emploi visent la participation maximale de la clientèle à des activités d'insertion professionnelle.

Emploi-Québec Laval poursuivra ses efforts afin d'aider les entreprises à diminuer leurs difficultés de recrutement.

Tenant compte de ce qui précède, Emploi-Québec Laval structurera ses interventions autour des orientations stratégiques suivantes :

1. Atténuer l'effet de la récession auprès des travailleurs et des entreprises;

2. Favoriser la participation au marché du travail et à l'emploi du plus grand nombre possible de Lavallois, notamment par la préparation des clientèles éloignées à la reprise économique;

3. Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques, technologiques et commerciaux;

4. Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale tant par ses services de solidarité sociale que ses services publics d'emploi;

5. Améliorer la prestation de services aux Lavallois.

Ces orientations s'inscriront en continuité dans le cycle de planification 2008-2011 et les actions qui y sont rattachées auront leur plein effet à la fin du cycle.

3.2 Les objectifs de la région en 2009-2010

En matière de solidarité sociale

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est responsable, au nom du gouvernement du Québec, de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002, et du Plan d'action gouvernemental qui en découle, lui même adopté en 2004.

Le rôle d'Emploi-Québec consiste à soutenir financièrement les personnes et les familles démunies et à favoriser leur autonomie économique et sociale, en les encourageant à exercer des activités permettant leur insertion sociale, leur insertion en emploi et leur participation active dans la société.

Les services offerts par Emploi-Québec en matière de solidarité sociale comportent deux volets : l'attribution d'une aide financière aux personnes et aux familles qui ne peuvent subvenir seules à leurs besoins, ainsi que l'aide et l'accompagnement des prestataires d'une aide financière de dernier recours.

L'orientation 4 de ce plan, qui consiste à poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, soutient également la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi qui prévoit, notamment intensifier l'accompagnement vers l'emploi et en emploi de la clientèle des programmes d'assistance sociale ainsi que la valorisation du travail. Les stratégies rattachées à cette orientation contribueront à atteindre la cible de sorties d'une aide financière de dernier recours et à maintenir la performance au chapitre du délai de traitement des demandes initiales d'aide financière.

ORIENTATION 1 Atténuer les effets de la récession auprès des travailleurs et des entreprises

1.1 Rallier les personnes et les entreprises autour de l'emploi et du développement des compétences de la main-d'œuvre

INDICATEURS ET CIBLES DE RÉSULTATS

- Nombre de nouveaux participants de l'assurance-emploi aux interventions des services publics d'emploi 6578
- Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention 1958
- Prestations non versées par l'assurance-emploi à la suite d'une intervention des services publics d'emploi 7 007 000 $

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2009-2010

- Offrir des services d'emploi adaptés aux personnes, notamment à celles qui perdront leur emploi en raison de la conjoncture économique ou qui courent un risque de chômage de courte durée.
- Accroître les compétences de la main-d'œuvre et favoriser son accessibilité à la formation. En période de ralentissement économique, on visera notamment à rehausser la formation de base des personnes.
- Intervenir, avec ses partenaires, auprès des entreprises afin de contrer les effets négatifs de la situation économique sur le maintien en emploi des travailleurs.

ORIENTATION 2 Favoriser la participation au marché du travail et à l'emploi du plus grand nombre possible de Lavallois, notamment en préparant les clientèles éloignées à la reprise économique

2.1 Favoriser l'autonomie des clientèles et le recours aux services universels d'information sur le marché du travail et de placement pour le réemploi rapide d'un nombre maximum de chômeurs dans les postes vacants

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2009-2010

- Reconduire les activités qui permettent d'attirer davantage de personnes qui sont absentes de la population active à joindre le marché du travail.
- Continuer la concertation avec les partenaires du territoire visant à mieux faire connaître les atouts de Laval comme milieu de travail.
- Poursuivre les actions visant à maximiser l'utilisation des services électroniques de placement et d'information sur le marché du travail par toutes les clientèles suffisamment autonomes.

2.2 Intervenir de façon proactive auprès des demandeurs de prestations, des travailleurs licenciés et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer leur insertion en emploi le plus rapidement possible et de contribuer au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre

INDICATEURS ET CIBLES DE RÉSULTATS 2009-2010

- Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi : 10 635
  - Participants de l'assurance-emploi : 6 578
  - Prestataires des programmes d'assistance sociale : 2 872
  - Personnes immigrantes : 2 449

- Nombre de participants en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec Laval : 5 267
  - Participants de l'assurance-emploi : 1 958
  - Prestataires des programmes d'assistance sociale : 1 097

STRATÉGIES ENVISAGÉES POUR ATTEINDRE LES CIBLES 2009-2010

- Poursuivre les mécanismes actuels d'accueil et de suivi, notamment pour la clientèle âgée de moins de 25 ans.

- Profiter de toutes les interventions effectuées auprès de la clientèle pour lui parler d'intégration au marché du travail.

- Continuer les efforts de rapprochement entre les ressources externes spécialisées en employabilité et les entreprises.

- Mettre en œuvre différentes actions de préparation et d'insertion en emploi permettant à des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi d'acquérir ou de développer des compétences personnelles et des compétences liées à l'intégration au marché du travail.

2.3 Soutenir les efforts faits pour intégrer ou réintégrer le marché du travail par les personnes à risque de sous-emploi, notamment celles appartenant à des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail ou qui sont éloignées du marché du travail et à risque d'exclusion et de pauvreté

INDICATEURS ET CIBLES DE RÉSULTATS 2009-2010

- Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base : 1 194

- Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée : 75 %

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2009-2010

- Continuer à miser sur l'expertise des ressources externes en employabilité pour les clientèles nécessitant une aide spécialisée.

- Poursuivre l'offre d'un accompagnement plus soutenu durant les activités de formation pour la clientèle qui présente des risques d'abandon élevés.

- Valoriser le travail, notamment auprès des demandeurs de prestations et de la clientèle des programmes d'assistance sociale en les informant des avantages procurés par le travail aux plans personnel, social, professionnel et financier.

- Maintenir le virage vers une offre de formation plus qualifiante.
- Suivre le projet Soutien aux travailleurs expérimentés qui favorise le retour en emploi de ces personnes.

ORIENTATION 3 Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques, technologiques et commerciaux

3.1 Assurer une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins du marché du travail, notamment par l'amélioration des compétences et par la qualification de la main-d'œuvre ainsi que par des mécanismes de reconnaissance des compétences, avec le concours des comités sectoriels de main-d'œuvre et de concert avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

INDICATEUR ET CIBLE DE RÉSULTATS 2009-2010

- Nombre de nouvelles ententes de qualification convenues par le *Programme d'apprentissage en milieu de travail* : 165

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2009-2010

- Poursuivre la veille active sur les besoins de main-d'œuvre et de formation sur le marché du travail en vertu de l'adéquation formation emploi.
- Reconduire les différentes activités d'aide au recrutement des entreprises.
- Poursuivre les activités de suivi en lien avec le *Programme d'apprentissage et de qualification professionnelle.*
- Diversifier les moyens utilisés pour faire valoir la formation continue en entreprise.

3.2 Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et de formation des entreprises de manière à accroître leur productivité, à augmenter leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emplois à plus grande valeur ajoutée

INDICATEUR ET CIBLE DE RÉSULTATS 2009-2010

- Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les services publics d'emploi par le biais des mesures *Concertation pour l'emploi ou Formation de la main-d'œuvre*, volet entreprises : 277

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2009-2010

- Faire valoir auprès des entreprises, la valeur ajoutée dans l'embauche de certains groupes de la population, notamment les personnes immigrantes, les minorités visibles, les jeunes, les personnes handicapées et les travailleurs âgés et renforcer leur capacité à gérer la diversité de ces ressources dans leur milieu de travail.
- Renforcer l'utilisation de la Mesure de formation, volet entreprises, pour inciter davantage les employeurs à augmenter et à diversifier la formation des travailleurs dont l'emploi est menacé ou qui sont faiblement scolarisés.
- Répondre aux problématiques de recrutement et de maintien en emploi, en sensibilisant les entreprises à l'importance d'adapter leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines et d'améliorer leur gestion de la diversité culturelle ainsi que la gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre.

ORIENTATION 4 Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale tant par ses services de solidarité sociale que par ses services d'emploi

4.1 Fournir une aide et un accompagnement structurés et adaptés aux prestataires de l'aide financière de dernier recours qui ne sont pas en mesure d'entreprendre immédiatement une démarche d'emploi

INDICATEURS ET CIBLES DE RÉSULTATS 2009-2010

- Délai moyen de traitement des nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours déposées à l'attribution initiale : 10 jours
- Ratio de plaintes relatives aux services de solidarité sociale avec avis de modification par 1000 ménages : 1,85
- Pourcentage des décisions modifiées aux services de solidarité sociale à la suite d'une demande de révision : 21 %
- Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours : 1868

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2009-2010

- Offrir des mesures, programmes et services d'aide et d'accompagnement social.
- Contribuer à faciliter le recours aux différents services gouvernementaux ou du milieu dont pourrait avoir besoin la clientèle desservie par Emploi-Québec Laval pour faciliter son intégration sociale ou professionnelle.

4.2 Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société à l'endroit de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que la cohérence des actions gouvernementales

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2009-2010

- Assurer le suivi de la nouvelle offre de service qui vise à inciter les personnes défavorisées sur le plan de l'emploi à utiliser les mesures favorisant leur intégration au marché du travail.
- Poursuivre les collaborations visant à réaliser des projets prévus dans l'Entente de partenariat sur la Revitalisation urbaine intégrée visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale par le biais de l'Approche territoriale intégrée.

ORIENTATION 5 Améliorer la prestation de services aux Lavallois

5.1 Poursuivre la modernisation de l'offre de service d'Emploi-Québec Laval et la consolidation de la gestion unifiée des services d'emploi et de ses services de solidarité sociale

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2009-2010

- Poursuivre les travaux favorisant la continuité dans le cheminement des clientèles vers leur intégration en emploi pour assurer un véritable continuum de services aux individus axé sur l'emploi et pour favoriser la complémentarité de service.

- Assurer le suivi de l'implantation de la nouvelle procédure opérationnelle concernant le traitement administratif de l'attribution initiale, dans une volonté de simplification et d'optimisation des processus.

5.2 Renforcer le partenariat

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2009-2010

- Documenter certaines problématiques dans le but de dégager des pistes de solution pour différents programmes comme la conciliation travail-famille et la conciliation travail-études, la formation, l'aménagement du temps de travail ainsi que la situation de l'intégration des immigrants, en collaboration avec les partenaires concernés.

- Soutenir, par les travaux d'analyse sur le marché du travail, les décisions relatives à l'orientation, à la formation et au développement des compétences, à l'immigration, à l'intégration en emploi des clientèles éloignées du marché du travail, à la restructuration des bassins de main-d'œuvre des secteurs industriels vulnérables, à la prévention des pénuries, etc.

- Renforcer les mécanismes de concertation dans la région, en mettant à profit le Comité régional du Pacte pour l'emploi.

- Donner suite aux résultats de la vaste consultation auprès des partenaires du marché du travail lavallois afin de favoriser une meilleure concertation régionale autour des principaux enjeux reliés à l'emploi.

5.3 Soutenir la planification régionale et locale

STRATÉGIE ENVISAGÉE ET RÉSULTAT RECHERCHÉ EN 2009-2010

- Poursuivre la collaboration avec la Conférence régionale des élus au regard du développement économique de la région en faisant en sorte que la problématique des besoins de main-d'œuvre des entreprises soit considérée dans les plans d'action régionaux des partenaires.

5.4 Améliorer l'information sur le marché du travail pour la prise de décision tant sur le plan stratégique qu'opérationnel

STRATÉGIES ENVISAGÉES ET RÉSULTATS RECHERCHÉS EN 2009-2010

- Poursuivre la diffusion élargie de l'information sur le marché du travail, plus particulièrement des perspectives professionnelles, aux partenaires du marché du travail.

- Produire un portrait du territoire de Laval et des territoires des CLE à partir des données du recensement de 2006 de Statistique Canada.

4 Le budget d'intervention régional

4 Le budget d'intervention régional

Le budget initial d'intervention du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) alloué à la région de Laval pour l'exercice 2009-2010 s'élève à 29 348 500 $, dont 2 564 000 $ sont alloués pour le Pacte pour l'emploi et 4 602 200 $ pour le Pacte pour l'emploi Plus.

À ce montant s'ajoute le budget attendu pour les projets économiques d'envergure sur le territoire et celui pour le projet de soutien aux travailleurs expérimentés, une initiative de la région, mise en œuvre dans le cadre de la mesure Recherche et Innovation. La région de Laval dispose donc d'un budget d'intervention total de 29 931 900 $ pour l'exercice 2009-2010.

Le tableau suivant présente le budget d'intervention total.

Le budget d'intervention régional [1]

	BUDGET D'INTERVENTION		VARIATION	
	2009-2010	2008-2009	$	%
BUDGET TOTAL	29 931 900 $	25 393 000 $	4 538 900 $	17,9 %

Le budget d'intervention consacré aux mesures et aux services d'aide à l'emploi vise à soutenir les objectifs du Plan d'action établis précédemment, notamment les objectifs du Pacte pour l'emploi renforcé, et à permettre l'atteinte des cibles de résultats 2009-2010 présentées à l'annexe 2. La détermination des enveloppes budgétaires par mesure prend en considération les investissements réalisés antérieurement, les objectifs retenus par le CRPMT de Laval et le budget disponible.

Voici les principaux objectifs qui ont guidé la répartition des enveloppes budgétaires :

- Favoriser la préparation, l'intégration et le maintien en emploi de la clientèle, particulièrement celle visée par le Pacte pour l'emploi et le Pacte pour l'emploi Plus;
- Maintenir les investissements en formation qualifiante destinée principalement aux participants de l'assurance-emploi (actifs et admissibles) et poursuivre les mesures d'accompagnement plus soutenu pour la clientèle participante;
- Poursuivre les démarches de consolidation des ententes de service pour adapter l'offre de service des ressources externes aux besoins de la clientèle;
- Poursuivre les différentes activités d'aide à la gestion des ressources humaines dans les entreprises et faciliter la formation des travailleurs en entreprises pour favoriser le maintien en emploi du personnel;
- Poursuivre les initiatives du CRPMT pour soutenir les objectifs du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi Plus.

1. Il s'agit ici du budget total d'intervention du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) pour toutes les mesures et programmes d'aide à l'emploi.

Le tableau qui suit présente les investissements planifiés pour les mesures d'aide à l'emploi ainsi que leur part relative par rapport au budget total présenté.

La répartition de l'investissement budgétaire pour les mesures d'aide à l'emploi

	PLANIFICATION DU BUDGET D'INTERVENTION		UTILISATION DU BUDGET D'INTERVENTION		ÉCART
	2009-2010	PART (%)	2008-2009	PART (%)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) - (3)
Aide aux individus					
Mesure de formation de la main-d'œuvre	14 605 400 $	48,8	12 810 400 $	50,4	1 795 000 $
Ententes de service avec les ressources externes	8 254 500 $	27,6	7 170 100 $	28,2	1 084 400 $
Subventions salariales incluant PRIIME	1 769 000 $	5,9	1 629 800 $	6,4	139 200 $
Contrats d'intégration au travail	1 272 000 $	4,2	1 167 800 $	4,6	104 200 $
Supplément de retour au travail	270 000 $	0,9	268 600 $	1,1	1 400 $
Aide aux employeurs					
Concertation pour l'emploi	1 814 400 $	6,1	1 625 300 $	6,4	189 100 $
Mesure de formation de la main-d'œuvre	1 653 600 $	5,5	657 100 $	2,6	996 500 $
Autres					
Recherche et innovation	193 000 $	0,6	97 800 $	0,4	95 200 $
Reserve	100 000 $	0,3	0 $	0,0	100 000 $
TOTAL	29 931 900 $	100,0	25 426 900 $	100,0	4 505 000 $

La répartition du budget d'intervention par unité administrative

Chaque unité administrative d'Emploi-Québec Laval reçoit un budget lui permettant d'offrir les mesures et les services qui relèvent de sa responsabilité. Les frais d'aide à l'emploi en participation sont répartis à partir d'un modèle qui tient compte de la clientèle potentielle à risque de chômage. L'annexe 3 présente la répartition du budget initial d'intervention 2009-2010 par unité administrative.

La répartition des cibles de résultats par unité administrative

Pour l'exercice 2009-2010, les indicateurs de résultats ciblés pour les services publics d'emploi et pour les programmes de l'assistance sociale sont les mêmes que l'an dernier. Les cibles 2009-2010 ont été ajustées pour tenir compte des objectifs du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi Plus.

Les cibles de résultats, réparties par unité administrative à partir du modèle utilisé pour la répartition des frais d'aide à l'emploi, sont présentées à l'annexe 2.

LES FACTEURS DE CONTINGENCE

Emploi-Québec Laval prend tous les moyens à sa disposition pour atteindre les résultats attendus. Toutefois, la réalisation de ce plan est soumise à différentes conditions susceptibles d'influencer les prévisions et l'atteinte des résultats.

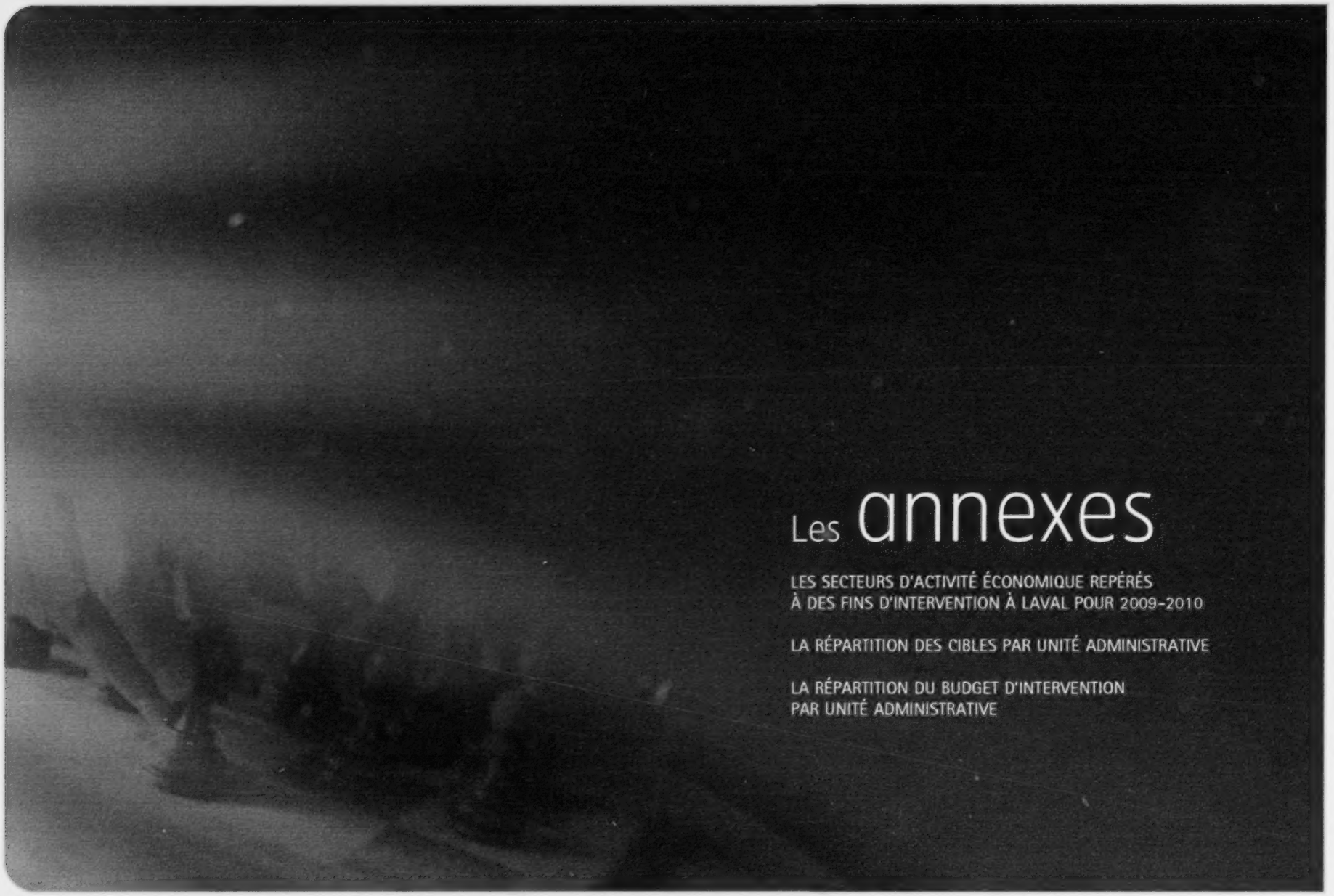

Les annexes

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE REPÉRÉS
À DES FINS D'INTERVENTION À LAVAL POUR 2009-2010

LA RÉPARTITION DES CIBLES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE

LA RÉPARTITION DU BUDGET D'INTERVENTION
PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE

ANNEXE

1

Les secteurs d'activité économique repérés à des fins d'intervention à Laval pour 2009-2010

SECTEUR PRIMAIRE :

- Agriculture

SECTEUR MANUFACTURIER :

- Aliments, boissons et tabac
- Machines
- Produits métalliques
- Meubles
- Matériel de transport
- Vêtements et produits en cuir

SECTEUR TERTIAIRE :

- Services professionnels, scientifiques et techniques
- Commerce
- Hébergement et restauration
- Services aux entreprises

ANNEXE

2

La répartition des cibles par unité administrative

INDICATEURS DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI	RÉGION DE LAVAL	SECTEUR EST	SECTEUR OUEST	SERVICES AUX ENTREPRISES
Accès aux services aux entreprises				
Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les services publics d'emploi	277	-	-	277
Nombre de nouvelles ententes de qualification	165	-	-	165
Accès aux services aux individus				
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	10635	4522	6113	-
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi participants de l'assurance-emploi	6578	2636	3942	-
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi participants des programmes d'assistance sociale	2872	1298	1574	-
Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes	2449	877	1572	-
Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée	75,0%	75,0%	75,0%	-
Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base	1194	508	686	-
Efficacité des interventions				
Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	5267	2204	3063	-
Nombre de participants de l'assurance-emploi, en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	1958	778	1180	-
Nombre de participants des programmes d'assistance sociale, en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	1097	492	605	-
Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	50,5%	49,6%	51,1%	-
Taux d'emploi des participants des programmes d'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	38,2%	37,8%	38,4%	-
Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	43,8%	43,4%	44,0%	-

La répartition des cibles par unité administrative (suite)

INDICATEURS DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI	RÉGION DE LAVAL	SECTEUR EST	SECTEUR OUEST	SERVICES AUX ENTREPRISES
Efficience des interventions				
Prestations non versées par l'assistance sociale à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	3 228 600 $	1 448 300 $	1 780 300 $	-
Prestations non versées par l'assurance-emploi à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	7 007 000 $	2 783 300 $	4 223 700 $	-

INDICATEURS DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE	RÉGION DE LAVAL	SECTEUR EST	SECTEUR OUEST	CTCSE[2]
Accès aux services d'assistance sociale				
Délai moyen de traitement des nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours déposées à l'attribution initiale	10	10	10	10
Qualité du service à la clientèle				
Ratio de plaintes relatives aux services de solidarité sociale avec avis de modification par 1 000 ménages	1,85	1,85	1,85	1,85
Pourcentage des décisions modifiées aux services de solidarité sociale à la suite d'une demande de révision	21 %	21 %	21 %	21 %

INDICATEURS DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI ET DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE	RÉGION DE LAVAL	SECTEUR EST	SECTEUR OUEST	CTCSE[2]
Accès aux services publics d'emploi et des programmes d'assistance sociale				
Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours	1 868	763	970	135

2. Centre de traitement des contraintes sévères en emploi

ANNEXE

3

La répartition du budget d'intervention par unité administrative

	RÉGION DE LAVAL	SECTEUR EST	SECTEUR OUEST	SERVICES AUX ENTREPRISES ET RÉGIONALISÉS
BUDGET TOTAL	29 931 900 $	12 351 100 $	11 032 500 $	6 548 300 $

Emploi
et Solidarité sociale
Québec